

Le réseau de transport Grand Paris Express permettra de se déplacer de banlieue à banlieue sans passer par la capitale en améliorant les temps de parcours dans les transports en commun.

Il vise trois objectifs :

- Améliorer les transports au quotidien, grâce à des déplacements plus directs et rapides de banlieue à banlieue ;
- Soutenir le développement économique par la mise en réseau des pôles d'excellence identifiés comme de véritables « moteurs économiques » de l'Île-de-France, les gares TGV et les aéroports et un meilleur accès à l'emploi et aux zones d'activité ;
- Maîtriser le développement urbain, par un aménagement urbain autour d'entités urbaines requalifiées et plus denses, le désenclavement de territoires mal desservis et la préservation de l'environnement et de la qualité de vie.

Le projet global comprend plusieurs arcs :

- une radiale Nord Sud autour de la ligne 14 prolongée de Roissy à Orly,
- Un arc Sud de Saint Cloud à Saint Maur,
- Un arc Nord entre Défense (92) et Saint Denis Pleyel (93),
- Un arc Ouest de Saint Cloud à la Défense avec une desserte de Nanterre et Rueil,
- Un double arc Est avec un tracé proche de Paris de Saint Denis ou le Bourget jusqu'à Champigny via Val de Fontenay et un autre plus à l'Est desservant des communes du 93 tels que Clichy Montfermeil et du 77 telles que Chelles,
- Les grands projets du plan de mobilisation et les projets LGV.

Dans le Val-d'Oise, le Grand Paris Express permettra :

- La desserte de l'Est du département par le métro automatique avec une gare sur le Triangle de Gonesse et une nouvelle gare à l'aéroport Paris Charles de Gaulle,
- La connexion des lignes de Transilien avec le réseau du métro automatique : ligne H à St Denis Pleyel et le projet à confirmer d'une gare à Bois Colombes assurant la connexion avec la ligne J.

Le réseau de métros automatiques sera opérationnel à l'horizon 2025, mais les premiers tronçons seront mis en service en 2018.

Il devrait permettre d'attirer 2 millions de voyageurs supplémentaires en Île-de-France chaque jour.

Le financement de ce réseau sera assuré par l'Etat pour un coût de 32 milliards d'euros, dont 12,5 milliards consacrés à l'amélioration des réseaux dégradés existants.